

d'images à caractère pédopornographique ne relève pas des compétences de l'ONE. Elle relève de la police, en lien avec la fondation Child Focus.

Afin de permettre une meilleure coordination entre les services, le secteur de l'aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Child Focus ont adopté un protocole de collaboration pour lutter contre la maltraitance. Le protocole prévoit que Child Focus constitue un point de signalement de crise, un point de contact et occupe une fonction de relais vers les services spécialisés comme les équipes SOS enfants pour une prise en charge des victimes sur le plus long terme. Face à la multiplication des images à caractère pédopornographique, nous devons sensibiliser les enfants et leur entourage. À ce titre, en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), l'ONE a mené une campagne d'information destinée aux parents afin de fournir des éléments d'information et de réflexion permettant de mieux appréhender l'usage des écrans. Une note d'orientation sur le plan d'éducation aux médias sera présentée au gouvernement à la rentrée.

Enfin, les services PSE jouent un rôle très important dans la prévention de la maltraitance et ont développé une connaissance fine des phénomènes liés à la cybercriminalité en général. Ils se sont associés à la campagne de l'ONE et collaborent régulièrement avec les autres partenaires œuvrant à la prévention de la maltraitance.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Il y a peu, je vous ai interrogée, Madame la Ministre, au sujet de la diminution des signalements de maltraitance familiale pendant le confinement. À cette occasion, j'avais précisé que l'absence de contacts entre les familles et le monde extérieur pouvait engendrer une perception erronée des problèmes de maltraitance.

Je prends note de vos différentes réponses. Le phénomène de la diffusion d'images pédopornographiques s'est amplifié en raison du confinement. Je sors de la commission de l'Enseignement supérieur où j'ai interrogé la ministre sur l'augmentation de la prostitution de filles de plus en plus jeunes. Celles-ci sont parfois âgées de onze ans seulement. Ces problématiques – pédopornographie, prostitution de mineures, etc. – sont interconnectées et relèvent aussi de vos compétences.

Le fléau est amplifié par les réseaux sociaux et les supports numériques. C'est une véritable catastrophe. Child Focus réclame la création d'un numéro d'appel et d'un point de contact unique en Belgique pour la prostitution. Vous évoquez la création, par cette même fondation, d'un point de contact pour les enfants exposés à des images pédopornographiques et à des abus sexuels. À mon sens, il faut revoir et coordonner la problé-

1.28 Question de M. Dimitri Legasse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Burn-out familial et suivi des services de l'ONE»

M. Dimitri Legasse (PS). – La crise sanitaire a eu une influence importante sur le burn-out parental, un syndrome qui touchait déjà beaucoup de parents auparavant. Selon une étude de l'Institut de recherche en sciences psychologiques de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), le confinement a engendré davantage de stress chez 15 % des pères et 20 % des mères, tandis que le niveau de burn-out parental ne serait pas en hausse. Ce dernier aurait en réalité diminué chez certains parents qui en souffraient déjà, mais augmenté chez d'autres. Ce constat peut paraître surprenant au vu des nombreux témoignages reçus de parents désespérés et contraints de travailler à temps plein à domicile avec des enfants requérant toute leur attention. Selon une enquête de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO), le burn-out aurait été plus élevé pour les familles ayant des enfants dans l'enseignement maternel. Les parents ont dû, dans ce cas, davantage s'occuper de leur progéniture, ce qui était difficile à concilier avec le télétravail.

Madame la Ministre, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a-t-il, lors ses consultations, récolté des données qualitatives sur la santé mentale des parents pendant la crise du Covid-19? Pouvez-vous confirmer, sur la base des informations dont vous disposez, que le burn-out parental n'a pas augmenté avec la crise sanitaire, mais qu'il a en quelque sorte touché d'autres profils? Quels dispositifs ont-ils été mis en place afin de lutter contre ce phénomène? Comment le suivi des familles par les services de l'ONE est-il organisé?

À la fin de l'année dernière, vous indiquiez que le site www.parentalite.be serait bientôt opérationnel. Or ce n'est toujours pas le cas. Pouvez-vous me dire ce qu'il en est? Chez les parents comme chez les enfants, la détresse, l'éloignement des proches, l'épuisement après une longue période de confinement risquent de provoquer un réel syndrome de burn-out familial dans de nombreux foyers, suscitant une humeur dépressive chez tous les membres de la famille. Travaillez-vous avec les pédiatres et les médecins généralistes sur ces questions de santé publique?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La période de confinement a été difficile pour de nombreuses familles, tant pour les enfants que pour les parents. Ces derniers ont sou-

avec le télétravail. Si la santé préventive et le soutien à la parentalité relèvent du champ d'action de l'ONE, ce n'est pas le cas de la prise en charge des pathologies liées à la santé mentale des parents, comme le burn-out familial. Aucun recueil de données n'a donc été organisé à ce sujet.

J'ai pris connaissance des études et actions menées par Isabelle Roskam et son équipe à l'UCLouvain. Dès le début de la crise, nous avons d'ailleurs fait la promotion du numéro d'appel «SOS Parents» mis à la disposition des familles durant la période de confinement. Il me revient que les travailleurs de terrain ont constaté durant la crise l'exacerbation d'un mal-être, qu'il soit physique, mental ou social, provoqué notamment par l'isolement dans des logements peu spacieux, éloignés d'espaces verts, et par l'augmentation des violences intrafamiliales. De nombreuses mesures ont été prises pour assurer aux enfants et à leurs familles le maintien de services tels que l'accompagnement des familles vulnérables ou le suivi des situations identifiées de maltraitance. Le maintien du lien et du suivi de ces familles a fait l'objet d'une attention constante, l'objectif étant d'éviter que la crise sanitaire aggrave la situation de familles déjà fragilisées et de minimiser ses impacts sociosanitaires à long terme.

Parmi les mesures prises, je citerai le maintien des consultations, qui a permis de préserver l'accompagnement des familles les plus vulnérables, le maintien des services d'accueil extrascolaires pour les enfants – ou les parents – qui relevaient de situations sociales spécifiques, les nombreuses initiatives développées par les écoles de devoir afin de venir en aide aux familles en difficulté, la mise en ligne de conseils et de messages de soutien aux parents sur le site de l'ONE ou les réseaux sociaux ainsi que la mise à la disposition de ses professionnels d'une note relative au respect des droits des enfants dans le contexte de la crise sanitaire. Cette note vise à soutenir les équipes d'encadrement et de formation grâce à des pistes de réflexion, des outils et des propositions. L'ONE m'a fait savoir que le lancement du site www.parentalite.be est prévu pour décembre 2020 au plus tard. Les services traitant du burn-out parental seront signalés dans la rubrique «Santé mentale des parents».

M. Dimitri Legasse (PS). – Je suis heureux d'apprendre que le site www.parentalite.be sera opérationnel d'ici la fin de l'année. Bien que le traitement du burn-out familial ne relève pas des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous devons agir préventivement et y rester particulièrement attentifs. Je suivrai en tout cas l'évolution de ce dossier.

1.29 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente

L'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sortie de crise du secteur muséal»

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). –

Mes questions porteront sur l'adaptation du protocole de déconfinement relatif au secteur des musées et centres d'art, qui a eu lieu à la suite des différentes réunions du Conseil national de sécurité (CNS). À l'occasion de la présentation du nouveau protocole, Madame la Ministre, votre cabinet a précisé que sa mise à jour est notamment basée sur la consultation avec les autres entités du pays ayant la culture dans leurs compétences. Je souhaiterais savoir si votre collègue, Valérie De Bue, chargée du tourisme et du patrimoine à la Région wallonne, a également été consultée. Il me semble qu'un plan de relance commun à certaines de vos compétences respectives telles que la culture, les musées et le tourisme pourrait être particulièrement utile en ce début de période estivale. Il pourrait aussi être crucial pour la relance des activités culturelles et touristiques.

Il me revient que les services éducatifs des musées sont encore dans l'incertitude par rapport à la reprise de leurs activités de médiation culturelle. Ces services éducatifs se concentrent tout particulièrement sur les plus jeunes pour les préparer à devenir les adultes de demain. Ils leur offrent des animations dédiées à la fois au monde scolaire et au domaine des loisirs. Celles-ci peuvent prendre la forme de parcours découverte, d'ateliers créatifs, d'outils numériques pédagogiques, etc.

Le protocole publié le 8 juin renvoie simplement à la circulaire de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) liée aux activités extrascolaires, laissant plusieurs questions pratiques en suspens. Pourriez-vous dès lors faire le point sur les mesures spécifiques concernant l'accueil des enfants dans nos musées? Quels outils et activités sont aujourd'hui autorisés et dans quelles conditions? Les visites scolaires seront-elles envisageables dès la rentrée de septembre?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Un protocole de déconfinement est parvenu à tous les musées soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous la forme d'une circulaire, le 13 mai dernier. Ce document a été actualisé le 8 juin. Toutes les consignes qui y sont reprises résultent d'un processus de dialogue entre les pouvoirs publics, les opérateurs patrimoniaux, le groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES) et le CNS qui, *in fine*, valide le processus. À chaque étape de la concertation, des dialogues se nouent entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. L'application des procédures de déconfinement est structurellement nar-